inspection académique de la Côte-d'Or

E-vote Elections professionnelles 2011 Processus de vote



Jeudi 1 ^{er} septembre	Ouverture de la cellule assistance technique à destination des académies (horaires d'ouvertures seront précisés sur les sites académiques).
Vendredi 2 septembre	Ouverture du portail élections
Mardi 13 septembre Jusqu'à 17 h, heure de Paris	Date limite de dépôt dans les IA, les rectorats et en administration centrale des déclarations individuelles de candidatures (DIC), des candidatures, logos et professions de foi et des noms des délégués.
Mardi 13 septembre après 17 h, heure de Paris	Affichage pour information dans les services déconcentrés et dans les services centraux des candidatures déposées.
Mercredi 14 septembre 17 h, heure de Paris	Date limite d'appréciation de la non recevabilité des candidatures.
Vendredi 16 septembre 17h, heure de Paris	Date limite pour l'administration de la décision d'inéligibilité d'un candidat.
Lundi 19 septembre 17h, heure de Paris	Fin du délai de correction des candidatures par les OS suite aux observations faites par l'administration.
Mardi 20 contombro	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi et envoi des fichiers à ATOS (société adjudicataire du marché).
Marti 20 septembre	Mise en ligne par ATOS sur le portail, des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre de tirage au sort.
A partir du Mardi 20 septembre au soir et avant le vendredi 23 septembre 2011	Edition et affichage des candidatures dans les services centraux, les écoles, les EPLE, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur.
	Affichage des listes électorales (LEC) pour l'ensemble des scrutins sur le portail élections.
Jeudi 22 septembre	Affichage par extraits dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur.
	Remise des fichiers des électeurs aux organisations syndicales des listes électorales pour les scrutins auxquels elles participent.

CALENDRIER DES OPERATIONS

ELECTORALES

académ

.

Vendredi 23 septembreEdition et affichage des professions de foi dans les services de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, les rectorats, les inspections académiques et les inspections de circonscription (pour les professeurs des écoles).Vendredi 23 septembreInformation des services de l'administration centrale de l'absence de candidats, toutes organisations syndicales confondues, pour un grade et un scrutin donnés.Du lundi 26 au vendredi 30 septembreRéunion de répartition des clefs Constitution des BVE/BVECDu lundi 28 septembreDate limite de remise aux électeurs de leur identifiant de vote et de la notice de vote.Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris)Date limite de contestation des LEC.Lundi 10 octobreRéception par ATOS des LEC signées des services de gestion.Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).Mercredi 12 octobreAchèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe. Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).		Point de départ du délai de recours concernant les LEC.
Information des services de l'administration centrale de l'absence de candidats, toutes organisations syndicales confondues, pour un grade et un scrutin donnés.Du lundi 26 au vendredi 30 septembreRéunion de répartition des clefs Constitution des BVE/BVECMercredi 28 septembreDate limite de remise aux électeurs de leur identifiant de vote et de la notice de vote.Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris)Date limite de contestation des LEC.Lundi 10 octobreRéception par ATOS des LEC signées des services de gestion.Mercredi 12 octobreDate limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).Mercredi 12 octobreAchèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe. Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	/endredi 23 septembre	Edition et affichage des professions de foi dans les services de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, les rectorats, les inspections académiques et les inspections de circonscription (pour les professeurs des écoles).
Du lundi 26 au vendredi 30 septembreRéunion de répartition des clefs Constitution des BVE/BVECMercredi 28 septembreDate limite de remise aux électeurs de leur identifiant de vote et de la notice de vote.Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris)Date limite de contestation des LEC.Lundi 10 octobreRéception par ATOS des LEC signées des services de gestion.Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).Mercredi 12 octobreAchèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe. Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	over these tildenings are the works.	Information des services de l'administration centrale de l'absence de candidats, toutes organisations syndicales confondues, pour un grade et un scrutin donnés.
Mercredi 28 septembre Date limite de remise aux électeurs de leur identifiant de vote et de la notice de vote. Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris) Date limite de contestation des LEC. Lundi 10 octobre Réception par ATOS des LEC signées des services de gestion. Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris). Mercredi 12 octobre Achèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe. Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	Du lundi 26 au vendredi 30 septembre	Réunion de répartition des clefs Constitution des BVE/BVEC
Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris)Date limite de contestation des LEC.Lundi 10 octobreRéception par ATOS des LEC signées des services de gestion.Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).Mercredi 12 octobreAchèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe. Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	Mercredi 28 septembre	Date limite de remise aux électeurs de leur identifiant de vote et de la notice de vote.
Lundi 10 octobreRéception par ATOS des LEC signées des services de gestion.Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).Mercredi 12 octobreAchèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe. Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris)	Date limite de contestation des LEC.
Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).Mercredi 12 octobreAchèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe.Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	Lundi 10 octobre	Réception par ATOS des LEC signées des services de gestion.
Mercredi 12 octobreAchèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe.Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	END.	Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).
Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).	Mercredi 12 octobre	Achèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe.
		Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).

CALENDRIER DES OPERATIONS

académie Dijon

angular	Réunion de l'ensemble des BVE/BVEC en vue de l'ouverture de l'application de vote à 10 h, heure de Paris et début des opérations électorales de vote électronique par internet.
	Durant la période de vote, l'application de vote est ouverte 24h sur 24.
leudi 13 octobre	Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs (8h-21h, et le samedi de 9h à 13h, et le 20 octobre de 8h à 17h).
	Ouverture des kiosques de vote en Guyane et à Mayotte (<u>pendant toute</u> <u>la durée du scrutin</u>). Horaires et implantations fixées par les recteur et vice-recteur
Vendredi 14 octobre	Ouverture des kiosques de vote (sauf à La Réunion) (*).
undi 17 octobre	Ouverture des kiosques de vote exclusivement à La Réunion (*).
Mardi 18 octobre	Ouverture des kiosques de vote (tous lieux) (*).
and a set of a set of a	Date limite de réception du mot de passe en cas de perte.
	Ouverture des kiosques (*).
leudi 20 octobre	Clôture du scrutin (17 h, heure de Paris).
	Réception de la note des experts certifiant l'intégrité du système.
	Dépouillement des votes des BVE des comités techniques et proclamation des résultats pour les comités techniques.
interior in more and its	Dépouillement des BVEC des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires, des bureaux de vote électronique pour les CAPL et CCP locales et proclamation des résultats.
Vendredi 21 octobre	Publication des résultats et de la répartition des sièges sur le site education.gouv.fr
	Début du délai de recours administratif préalable de 5 jours.

CALENDRIER DES OPERATIONS

.

ETAPES DU VOTE ELECTRONIQUE

• 1. L'électeur reçoit une notice de vote où est inscrit son identifiant de vote.

Du 20 sept au 28 sept 2011

 2. Il se connecte au site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u> pour demander son mot de passe (réception par mél) puis vérifier ses scrutins.

<u>Attention</u>, les contestations des listes électorales ne sont possibles que jusqu'au 3 octobre.

 3. Il retourne sur le site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u> pour voter (et consulter les professions de foi, la liste des candidats, etc). A réception des codes jusqu'au 20 oct 2011

Du 13 au 20 oct 2011

1. NOTICE DE VOTE

- Les notices de vote seront envoyées par le ministère directement aux établissements.
- Les chefs d'établissements remettront <u>en main propre</u> la notice de vote à l'électeur (+ émargement).
 - S'il n'est pas possible de remettre physiquement la notice de vote à l'électeur, le chef d'établissement la renverra au rectorat ou à son inspection académique, qui l'enverra au domicile de l'électeur.

 Les personnels qui ne peuvent pas être joints par voie postale se verront remettre <u>un lien unique</u> pour récupérer leur mot de passe de vote puis leur identifiant de vote (par mél).

1. NOTICE DE VOTE



notice d à conserver : indispensable pour vo

L'élection de vos représentants aux différentes instances de dialogue social (CT, CAP, CCP) se déroulera, uniquement par internet. du 13 au 20 octobre 2011. Pour voter, il vous faut un identifiant de vote et un mot de passe ainsi que l'accès à un ordinateur

Avant de voter

- → Pour connaître votre identifiant de vote Grattez la case ci-contre, vous y trouverez : - votre identifiant de vote (1ee ligne) - votre numen (2" ligne)
- + Pour obtenir votre mot de passe
- Connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011
- El cliquez sur : « obtenir mon mot de passe »
- El salsissez votre identifiant de vote + votre numen + sélectionnez les 6ª et 7ª caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez

RNE

« adresse »

élections

professionnelles 2011

Cliquez, votez

Madame Colette Dupond née nom patronymique

« corps-grade » ou « adresse »

Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix

www.ac-dijon.fr

- En savoir plus Sur www.education.gouv.fr/electionspro2011, vous trouverez : les nouveautés apportées par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social
 la liste des scrutins correspondant à votre statut
- une démonstration du vote par internet
- le test de configuration de l'ordinateur que vous utiliserez pour voter
- votre espace électeur
- Dans votre esnace électeur, yous trouverez : - la liste des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- les organisations syndicales candidates, leurs listes de candidats et leurs professions de foi - un formulaire de contestation

Pour voter

- + Du 13 octobre à 10h au 20 octobre à 17h (heures de Paris), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Connectez-vous depuis un ordinateur à www.education.gouv.fr/electionspro2011 O cliquez sur « accéder à mon espace électeur »
- a saisissez votre numen + sélectionnez les 6° et 7° caractères de votre numéro de sécurité sociale
- cliquez sur la rubrique « le vote » I saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe
- participez aux scrutins qui vous sont ouverts
- Vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à internet ?
 Des klosques de vote seront ouverts les 14, 18 et 20 octobre dans les services, universités, lycées, collèges
- et dans certaines écoles.
- L'emplacement des kiosques sera signalé par affichage dans les lieux de travail et sur le site de votre académie - Pour accéder au kiosque de votre choix, munissez-vous de votre notice de votre et de votre mot de passe

Pour yous aider, une seule adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2011

Avant de voter

- → Pour connaître votre identifiant de vote
- Grattez la case ci-contre, vous y trouverez :
- votre identifiant de vote (1^{ère} ligne)
- votre numen (2^e ligne)
- ➔ Pour obtenir votre mot de passe
- connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011
- I cliquez sur : « obtenir mon mot de passe »
- saisissez votre identifiant de vote + votre numen + sélectionnez les 6° et 7° caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez
- Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix



2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°1 : Possession d'une notice de vote

- L'électeur gratte la partie grisée pour découvrir son identifiant de vote (+ rappel de son numen).
- Il se connecte au site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>.
- Il clique sur le lien « Obtenir mon mot de passe » dans la rubrique « Liens indispensables pour voter ».
- Il renseigne éventuellement une adresse mél personnelle qui lui servira pour recevoir son mot de passe.
- Il valide et reçoit instantanément :

www.ac-dijon.fr

- son mot de passe dans sa boîte mél professionnelle s'il <u>n'a pas</u> précisé d'adresse mel personnelle,
- son mot de passe dans sa boîte mél personnelle et un message informatif dans sa boîte professionnelle s'il <u>a précisé une adresse</u> <u>mél personnelle.</u>

Liens indispensables pour voter

Avant de voter

À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
- les scrutins qui me concernent
 les organisations syndicales
 candidates, leurs listes et
 professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°2 : Utilisation d'un lien unique

- L'électeur reçoit un mél dans lequel figure un lien à usage unique.
- Il clique sur ce lien et s'authentifie à l'aide de son numen et de son département de naissance (6^{ème} et 7^{ème} champs du numéro INSEE).
- Il peut renseigner une adresse mél personnelle pour recevoir son identifiant de vote.

ministère effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effectue effec	Élections professionnelles 2011 cliquez, votez
Elections professionelles 2011	
Obtention de vos codes de v Étape 2 - Réception de l'ider	vote ntifiant de vote
Votre identifiant de vote sera envoyé à l'adres	sse suivante :
Alternativement vous pouvez choisir de le Autre adresse :	recevoir à une autre adresse :
Confirmation de l'adresse :	acadēmie Diļan
	Envoyer

2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°2 : Utilisation d'un lien unique

- Le mot de passe de vote est donné à l'utilisateur,
- Son identifiant lui est envoyé sur la boîte mél personnelle s'il l'a renseignée, sur sa boîte mél professionnelle sinon.

ministère férezile series internet ministère de L'ENSEIONEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	Élections professionnelles 2011 cliquez, votez
Elections professionelles 2011	
Obtention de vos codes de vote	
Étape 3 - Réception de votre mo	t de passe
Votre identité a été validée	
Votre mot de passe est : sazkehgt	
Votre identifiant de vote vous a été envoyé par courriel. Conservez bien ces deux éléments. Ils vous seront demandés po	ur accéder à la plateforme de vote.
	Imprimer

Consultation des scrutins et des professions de foi

- L'électeur peut consulter les scrutins dans lesquels il est inscrit ainsi que les professions de foi des organisations syndicales depuis le site : www.education.gouv.fr/electionspro2011
- Il clique sur le lien « Accéder à mon espace électeur » dans la rubrique « Liens indispensables pour voter ».

Liens indispensables pour voter

Avant de voter

À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
- les scrutins qui me concernent
 les organisations syndicales
 candidates, leurs listes et
 professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

La consultation des professions de foi sera disponible à compter du <u>22 septembre 2011</u>



Consultation des scrutins et des professions de foi

Authentification avec son numen et son département de naissance



DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



> FAQ > Assistance

Accès à votre espace électeur

Retrouvez dans votre espace électeur:

- à partir du 22 septembre, la présentation des scrutins auxquels vous etes appelé à participer
- du 13 octobre 10h (Heure de Paris), au 20 octobre 17h (Heure de Paris), la plate-forme de vote
- à partir du 21 octobre en fin de journée (Heure de Paris), les résultats

L'accès se fait sur simple identification en trois étapes: saisissez votre numen

- sélectionnez dans le menu déroulant le nombre composé des 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale
- validez en cliquant sur «Entrer»

e et 7 ^e estractère du	votro numéro do céqurité
o et / caractere du	votre numero de securite
sociale	10000
Sélectionner	~

ALC: N APPA

Annuler

Entrer

Consultation des scrutins et des professions de foi

Page d'accueil de l'espace électeur



Consultation des scrutins et des professions de foi



www.ac-dijon.fr

Consultation des scrutins et des professions de foi

a : Liste des organisations syndicales

ACCHEIL	MES SCRUTINS	IEVOTE			> FIO > Registran
lecteur connecté :	BEE	JEVOIE			> se déconnecte
ectedi connecte.					
omité techni	que ministérie	L.			
iste des organ	isations syndica	les candidates			
ous pouvez consulte	er pour chaque organis	ation sa liste de candidats et	sa profession de fo	pi:	
Aat		2. Bb2		3.003	
- Aut		2 - 002	DI D	3-003	
<u>Liste des candidats</u> Profession de foi	Aal	<u>> Liste des candidats</u> > Profession de foi	BDZ	> Liste des candidats > Profession de foi	63
······································					
- Dd4		5 - Ee5		6 - Ff6	
Liste des candidats	Dd 4	<u>> Liste des candidats</u>	Ee 5	<u>> Liste des candidats</u>	Ff 6
Profession de foi		<u>> Profession de foi</u>		<u>> Profession de foi</u>	
- Gg7		8 - Hh8		9 - li9	
Liste des candidats	Gø 7	> Liste des candidats	Hh 8	stehihnes seh etsi I ≼	Ii 9
Profession de foi		> Profession de foi		Profession de foi	
0 1010		11-LI11		12 - Mm12	
0-0110					
	71.40	 I Take there are all date. 	1144		

Consultation des scrutins et des professions de foi

b : Liste électorale d'un scrutin



Consultation des scrutins et des professions de foi

ACCUEIL MES SCH	JE VOTE	>FAQ > Assistance	
Electeur connecté : Bl	E	> se deconnecter	
Contester la liste des Vous pouvez signaler une erreur Type d'erreur	dans la liste des scrutins qui vous est proposé.		
Sélectionner Maissle de scrutins contient une en			II n'est possible
NUMEN Transmondet FA Adresse de courriel professio	Corps - grade		contester une li électorale que
Commentaire 255 caractères			Jusqu au 3 octo 2011
			1
		-	

Accès à l'espace de vote

 L'électeur à deux possibilités pour accéder à l'espace de vote depuis le site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>, rubrique « Liens indispensables pour voter » :

- En cliquant sur le lien « Accéder à la plateforme de vote »,

- Depuis l'onglet « Je vote » de son espace électeur



Electeur connecté: BE LE Bienvenue sur votre espace électeur L'espace électeur vous informe sur vos scrutins et vous donne accès à la plate-forme de vote

Liens indispensables

pour voter

Avant de voter

- À partir du 22 septembre 2011
- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
- les scrutins qui me concernent
- les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

Voter

 Accéder à la plateforme de vote du 13 au 20 octobre 2011

acadén

Authentification à l'espace de vote

Authentification avec l'identifiant de vote et le mot de passe de vote



Liste des scrutins de l'électeur

L'électeur sélectionne le scrutin pour lequel il veut voter

Nom	omité technique ministériel	Etape 2	2/5
		Voter	
Nom co	omité technique de proximité central	 05	
		Voter	
		Quitter	

		3. VOTE
	<u>Vote</u> L'électeur peut faire son choix de vote	Pnyx - Mozilla Firefox
www.ac-dijon.fr	Image: Strategy and Strate	Incourse www.eeccons-menerodary.ew.accourgent com/portal/candidecinformation.html?accourdedianes/ memory.eccons-menerodary.ew.accourgent com/portal/candidecinformation.html?accourdedianes/ portal incourse.excourse.excourgent com/portal/candidecinformation.html?accourdedianes/ portal incourse.excourse.excourgent com/portal/candidecinformation.html?accourdedianes/ portal incourse.excourse.excourgent com/portal/candidecinformation.html?accourdedianes/ portal incourse.excourgent com/portal/candidecinformation.html?accourdedianes/ portal incourse incourse.excourgent com/portal/candidecinformation.html?accourdedianes/ portal incourse incourse.excourgent com/portal incourse.excou

<u>Vote</u>

Lorsque l'électeur a fait son choix, le bouton « Voter » est visible

chnique ministériel					
 1. Biathlon Voir la liste des candidats 	Aa1	2. Bobsleigh Voir la liste des candidats	Bb2) 3. Skeleton Voir la liste des candidats	Etape 3/5
4. Curling Voir la liste des candidats	Dd 4	5. Hockey Voir la liste des candidats	Ee 5) 6. Luge Voir la liste des candidats	Fr6
7. Patinage artistique Voir la liste des candidats	Gg7	8. Patinage de vitesse sur piste Voir la liste des candidats	Hh 8	9. Patinage de vitesse	11.9
 10. Ski alpin Voir la liste des candidats)j 10	11. Saut à ski Voir la liste des candidats	U11 C) 12. Ski de fond Voir la liste des candidats	Mm 12
O Vote blanc					
Votre choix					
Vous avez choisi : Biathion					Voter

	3. VOTE
	Vote Confirmation du choix de l'électeur
Hansel	MINISTÈRE DE L'ENREIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
	Portail électoral MINISTÉE MINISTÉE DELEMBERONNEMENT SUPÉREUR DELEMBERONNEMENT SUPÉREUR DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE DELEMBERONNE
	Nom de l'élection :
	Nom de la liste de votre choix : Biathlon
	ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Modifier votre choix Valider votre choix



			3. VOTE
		Vote	
	•	Une fois le vote pour un scrutin effectué, l'électeur ne peu son choix.	ıt revenir sur
1.fr	•	Il peut voter pour les autres scrutins.	
-dijo		MINISTÈRE MINISTÈRE DE LINSERGARMENT AUFÉREUR ET DE LA RECHERCHE	Connecté Se déconnecter FAQ
ac	Elections	- Ouverture du vote le lundi 22 août à 17h heures (de Paris) - fermeture le jeudi 22 septembre à 17h heures (de Paris)	Etune 2/5
MMM		Nom: comité technique ministériel	Etape 2/5
		A yote.	
		Nom comité technique de proximité central Voter	
		Quitter	
			académie E Dijan E

LIEU DE VOTE

Possibilité de voter depuis :

- Un kiosque, mis disposition des électeurs dans les établissements scolaires et les administrations,
- Son domicile,
- Son poste de travail professionnel.

<u>Attention</u>, pour ces deux derniers cas, il est impératif de tester la configuration de son poste (depuis le site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>, lien « tester la configuration de mon poste »).

Si la configuration n'est pas compatible sur votre poste de travail, se rendre dans un kiosque pour voter.



Ne pas modifier la configuration des postes Chorus



ASSISTANCE

- Le dispositif d'assistance mis en place dans l'académie :
 - Toute demande doit passer par le serveur d'assistance : <u>https://extranet.ac-dijon.fr/assistance</u>, formulaire de type « Elections professionnelles ».
 - Une plateforme d'appel sera mise à disposition des utilisateurs à compter du 1^{er} septembre 2011:
 - Du 1^{er} septembre au 12 octobre : lundi au vendredi (9h-17)
 - Du 13 au 20 octobre : lundi au vendredi (8h-21h), samedi (9h-13h)
- Des statistiques des demandes d'assistance devront être remontées au ministère.

ASSISTANCE

Il y a deux types d'assistance téléphonique:

- Assistance avant le vote, du 1'septembre au 12 octobre 2011 ;
- Assistance pendant le vote, du 13 octobre au 20 octobre 2011.

	1/09 au 12/10	13/10 au 20/10	
Assistance téléphonique	Académique	Académique ou Plate-forme Osiatis (PFE)	
Heures d'ouverture (heures de Paris)	Ouvrées	10:00-21:00 le 13 octobre 8:00-21:00 14, 17, 18, 19 octobre 9:00-13:00 le 15 octobre 8:00-17:00 le 20 octobre	

L'assistance téléphonique avant le vote est propre à l'académie. Seule l'assistance téléphonique pendant le vote est soumise à des préconisations.

6.1 LES ETAPES DE L'ASSISTANCE TELEPHONIQUE PENDANT LE VOTE

Les différentes étapes de l'assistance sont :

1. Prise en charge de l'appel par un téléopérateur et ouverture d'un dossier

Depression Provide the solution of the solutio

4. Communication à l'électeur de la résolution de son problème

5. Rappel d'un électeur suite à l'escalade ou la fermeture de son dossier

6.2 LES STATISTIQUES

A l'issue du vote, des statistiques d'appels sont générées pour la DGRH,

6.2.1 Fréquence de génération

Les statistiques d'appels sont générées tout au long du processus :

- Du 1^{er} septembre au 13 octobre 2011, les statistiques sont générées deux fois par semaine, les mercredi et vendredi.
- Du 13 octobre au 20 octobre 2011, les statistiques sont générées tous les jours.

Les statistiques sont envoyées par courriel à l'adresse de messagerie dgrhelections2011@education.gouv.fr.



ASSISTANCE

6.2.1 Nature des statistiques

Les statistiques seront de cette nature :

- Nombre d'appels
 Nombre d'appels traités au niveau 1
 Nombre d'appels escaladés au niveau 2
 Nombre d'appels escaladés au niveau 3
 Répartition des demandes par catégorie (les catégories sont explicitées dans le paragraphe suivant).

6.2.1 Les catégories

Les demandes des électeurs sont classifiées dans des catégories à 3 niveaux et résumés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Niveau 2	Niveau 3
Réception notice de vote	Notice de vote non reçue	Courriel non recu
1999 - C. 1990 C. S. 1997 (1997 - 1997 C. 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 19	1 - 54 - 560 TO 10 - 51 - 51 - 51 - 51 - 51 - 51 - 51 -	Courrier non reçu
		Non électeur
	Notice de vote perdue	Courriel perdu (supprimé)
		Notice papier perdue
	I Paulaline de la familia time	I Bushili maa da maaaaania
Recuperation codes de vota	Problemes de recuperation	Problemes de messagene
	des codes de vote	lidentifiant ainsi non
Deer		racus)
DOCH	neni o	Datic your commune
	Codes de vote nerdus	Identifiant newly
	codes de vote perdus	Mor de nasse nevdu
	AND IN THE OWNER OF	rietat past peran
Accés espace électeur	Authentification	Défis incorrects
	Droits	Non électeur
Contonu ornan àlogtaun	Connection	Contectation
contenti espace electeur	JEC	Contestation
	LEC	Contestation
Solution de vote	Problèmes d'accès	Codes de vote incorrects
		Composants techniques
	14310 NO	non installés
	Scrutin	Scrutin manquant
	Vote	Preuve de vote non
s	() ()	imprimée
	1	
Depouillement	Preuve de vote	Reçu de vote perdu
Kadichichitaire	Intorno atton regionantane	I INTO TO ATION NOT AN ANTANYA



MISES EN GARDE

• Test de la configuration du poste informatique :

 Vous avez la possibilité de tester la configuration de votre poste depuis un lien du site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>, rubrique « Liens indispensables pour voter »

Liens indispensables pour voter

Avant de voter À partir du 22 septembre 2011

Obtenir mon mot de passe

 Accéder à mon espace électeur pour connaître :
 les scrutins qui me concernent
 les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
 Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter

ordinateur avant de voter
Voir la démonstration de vote

Voter

 Accéder à la plateforme de vote du 13 au 20 octobre 2011

Pour les responsables des bureaux de vote électronique À partir du 13 octobre 2011

 Accéder à l'espace administrateur

<u>Test de ses identifiants :</u>

 Dès que vous recevez votre notice de vote, vérifier au plus vite votre connexion.



•

MISES EN GARDE

• Perte de son identifiant :

Jusqu'au 12 octobre 15h :

aller sur le site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>, dans la rubrique « Aide et assistance », lien « *j'ai perdu mon identifiant* ». Un nouvel identifiant vous est fourni.

- À partir du 12 octobre 15h : plus de possibilité de récupérer un nouvel identifiant
- Perte de son mot de passe :
 - Possibilité de récupérer son mot de passe jusqu'à la fin du vote à partir du site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>, dans la rubrique « Aide et assistance », lien « *j'ai perdu mon mot de passe* ».

